

CHARTRE DE L'ADHERENT

Vous êtes (ou vous allez être) membre de l'AS Romagnat athlétisme.

Bravo; vous avez fait le bon choix, mais le bureau souhaite que vous preniez intégralement connaissance du texte qui suit.

Il faut d'abord savoir qu'en tant que club affilié à la FFA, nous devons respecter les règlements de la fédération, c'est à dire la législation française, tant dans le domaine sportif qu'administratif ou juridique.

Les clubs, même totalement amateurs, sont désormais fortement incités (bientôt contraints?) à avoir des **dirigeants** officiellement formés, des **entraîneurs** et des «**officiels**» (=juges) dûment diplômés, et maintenant des personnes susceptibles d'être appelées à organiser ou encadrer les **contrôles anti-dopage**.

On peut le déplorer mais c'est ainsi et étant en outre club organisateur d'une compétition (officiellement inscrite au calendrier), nous devons nous tenir prêts.

CE QUE NOUS VOUS DEMANDONS

Inscriptions aux courses: chaque fois que vous participez à une compétition, il est particulièrement souhaitable que vous vous inscriviez sous «**AS Romagnat**», exception faite bien sûr des challenges entreprises ou épreuves similaires.

En effet, sans la subvention que nous octroie chaque année la municipalité, nous ne pourrions pas exister. Or il faut bien savoir que l'équipe municipale, mais aussi de très nombreux Romagnatois, responsables d'associations et simples citoyens, suivent attentivement nos résultats.

C'est donc un juste retour des choses de faire valoir votre appartenance à l'AS Romagnat.

Autre aspect important: si vous êtes inscrit sous le nom d'un sponsor privé, vous n'êtes plus couvert par l'assurance incluse dans votre licence et la performance que vous avez réalisée ne sera pas officiellement reconnue

Maillots: chaque année, TSD (depuis la création du club en 1999) et le Crédit Mutuel (depuis 2003) nous sponsorisent. Il est donc là aussi normal que leurs sigles apparaissent sur nos maillots que nous vous demandons par conséquent de porter systématiquement en compétition. C'est un juste retour à l'envoyeur.

Dopage: Le décret publié au Journal Officiel le 25/03/07 précise et renforce la lutte contre le dopage et les drogues.

Les contrôles antidopage vont donc se multiplier. Non seulement les premiers de chaque épreuve seront susceptibles d'être contrôlés, mais aussi des coureurs tirés au sort, plus des «contrôles individualisés» (concernant des athlètes sur lesquels pèsent des soupçons).

Tout coureur désigné doit impérativement se soumettre au contrôle sous peine de poursuites judiciaires.

Des contrôles pourront même avoir lieu lors des entraînements!

Donc, avant de prendre un médicament, vérifiez bien, surtout si vous devez participer à une compétition dans les jours ou semaines qui suivent, s'il n'est pas sur la liste des produits interdits (liste disponible auprès de votre entraîneur)!

Le règlement stipule que, si vous suivez un traitement, vous devez présenter la prescription médicale lors de l'inscription ou au plus tard au retrait du dossard.

La Romagnatoise: nous organisons depuis 2001 *La Romagnatoise* et chaque année nous manquons ce jour-là de bénévoles, même si l'équipe organisatrice a réussi jusqu'à maintenant à ce que tout se passe pour le mieux.

Alors, ne trouvez-vous pas normal de «donner» une demi-journée/an pour le club en proposant vos services pour notre course?

Chaque année un appel est lancé le soir de la galette. Essayez d'y répondre; ce serait sympa pour les organisateurs qui ne comptent pas le temps passé.

Bénévolat : vous êtes plus de cent à recevoir nos «mails informatifs». Pour éviter un surcroît de travail aux bénévoles du bureau, **répondez impérativement avant la date limite** lorsque vous êtes concernés par l'information reçue: inscriptions aux cross ou à diverses compétitions; demande d'accès au stadium Jean Pellez; participation à telle ou telle manifestation que le club organise, etc.

CE QUE NOUS VOUS OFFRONS

Rappelons d'abord qu'en devenant membre de l'ASR et contrairement à la plupart des clubs, vous êtes **totalelement libres** du choix de vos compétitions.

La licence que vous avez prise vous donne un certain nombre de **droits**.

Vous pouvez bien sûr aussi demander à être «suivi» par un de nos entraîneurs (diplômés mais bénévoles, faut-il encore le préciser!) qui vous proposera séances d'entraînements personnalisées et plans pour préparer une compétition.

Pour les licenciés FFA compétition, nous **remboursons les frais de déplacement** (essence + autoroute) **pour tout championnat officiel** se déroulant hors du département (Corse et Outre-mer exclues!). Mais **les justificatifs sont obligatoires**, car nous devons les présenter en cas de contrôle de notre comptabilité.

Ces remboursements concernent:

- tous les championnats d'Auvergne : piste, cross, 10 km, semi-marathon et marathon;
- les demi-finales et la finale du championnat de France de cross;
- les championnats de France de 10km, semi et marathon pour les athlètes ayant réussi les minima.

Nous vous demandons bien sûr chaque fois que c'est possible, de vous regrouper à plusieurs par voiture.

Toutes les féminines bénéficient désormais d'une réduction de 10%.

Pour tous nous offrons **l'inscription à l'Ekiden** des équipes constituées (avec un «capitaine» responsable par équipe) ainsi que **l'inscription à la Ronde des Petits Princes** (mais il faut nous avertir assez tôt de votre intention de participer).

Nous payons aussi l'inscription au challenge départemental de cross **à ceux qui nous en feront la demande**.

Rappelons aussi que depuis plusieurs années vous avez pu profiter de:

- divers **équipements** vestimentaires à des prix défiant toute concurrence, le club prenant une bonne partie des frais à sa charge;
- **buffets** concluant la réunion de rentrée/assemblée générale, la soirée galette avec depuis 2007 un vrai repas ouvert au «conjoint(e)» et aux enfants.

Le club essaie aussi de vous proposer **une sortie chaque année** en prenant à sa charge une partie des frais.

Tout cela est possible avec:

- les cotisations (sur le prix de la licence environ 25 euros par personne reviennent au club)
- la subvention municipale
- les sponsors «maillots»
- le bénéfice réalisé lors de l'organisation de *La Romagnatoise* avec chaque année une subvention du Conseil Général
- la subvention CNDS attribuée par la Jeunesse et les Sports (après constitution d'un solide dossier!)
- une gestion rigoureuse de nos dépenses.

Nous espérons continuer chaque année la mise en œuvre de toutes ces actions et nous vous souhaitons une bonne saison au sein de l'AS Romagnat athlétisme.

Le bureau